

Bruxelles, le 26 novembre 2018
(OR. en)

14554/18

DEVGEN 221
COHAFA 105
ACP 122
RELEX 992
SUSTDEV 17
ALIM 13
AGRI 576
FAO 50
SAN 418

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	26 novembre 2018
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	14283/18
Objet:	Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle mondiale - Conclusions du Conseil (26 novembre 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil intitulées "Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle mondiale", adoptées lors de sa 3654^e session, tenue le 26 novembre 2018.

Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle mondiale**Conclusions du Conseil**

1. Conscient que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle constitue un défi majeur à l'échelle mondiale dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et les inégalités croissantes, le Conseil rappelle que l'UE et ses États membres sont fermement résolus à éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition, conformément au nouveau consensus européen pour le développement, au consensus européen sur l'aide humanitaire et au programme à l'horizon 2030 et en vue de la concrétisation du droit à l'alimentation.
2. Dans ce contexte, le Conseil rappelle ses précédentes conclusions en la matière¹ et accueille avec satisfaction le troisième rapport bisannuel sur la concrétisation des engagements stratégiques de l'UE en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que le troisième rapport d'avancement sur le plan d'action de la Commission sur la nutrition.
3. Le Conseil se félicite des travaux menés par la Commission pour respecter les engagements pris par l'UE dans le domaine de la nutrition, ainsi que des efforts qu'elle déploie pour mobiliser tous les secteurs concernés afin qu'ils soutiennent le programme en matière de nutrition à l'échelle mondiale et au niveau des pays partenaires. En particulier, le Conseil salue les progrès réalisés en vue de respecter l'engagement financier de l'UE consistant à investir 3,5 milliards d'euros dans la nutrition entre 2014 et 2020, sachant que plus de 2,49 milliards d'euros ont déjà été affectés à des programmes de nutrition entre 2014 et 2017.
4. Le Conseil salue les travaux menés conjointement par l'UE et ses États membres, mettant en évidence l'incidence qu'ils ont sur l'élaboration et l'avancement du programme mondial en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ensemble, l'UE et ses États membres ont aidé les pays partenaires et les parties prenantes au niveau local, national et régional à assurer la résilience des moyens de subsistance, à renforcer les systèmes alimentaires locaux dans les régions en situation d'insécurité alimentaire et à renforcer les résultats nutritionnels. Ces actions sont essentielles non seulement pour atteindre l'ODD 2, mais également pour concrétiser le programme à l'horizon 2030 dans son ensemble. À cet égard, le Conseil prend acte de l'importance que revêt la décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025).

¹ Conclusions du Conseil sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (doc. 10392/16) et conclusions du Conseil concernant le deuxième rapport d'avancement du plan d'action sur la nutrition (doc. 10679/17).

5. Tout en reconnaissant que certains pays continuent à enregistrer des progrès satisfaisants dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la malnutrition infantile chronique, le Conseil exprime la vive inquiétude que lui inspire, après des décennies de recul, la recrudescence de la faim dans le monde au cours des trois dernières années, 821 millions de personnes souffrant de la faim et de malnutrition. Dans le même temps, on estime que 151 millions d'enfants âgés de moins de cinq ans (soit 22 %) continuent à souffrir d'un retard de croissance. En 2017, 124 millions de personnes dans 51 pays connaissaient des niveaux critiques d'insécurité alimentaire aiguë nécessitant une action urgente, ce qui représente une hausse de 11 % par rapport à 2016.
6. Conscient qu'une personne sur trois souffre de malnutrition dans le monde, le Conseil prend acte de la nécessité d'accompagner la transition vers des systèmes agroalimentaires durables qui préservent la santé des populations. Compte tenu de l'incidence croissante du changement climatique et des conflits armés, ainsi que des pressions de plus en plus fortes exercées sur les terres et les ressources naturelles, la capacité des systèmes agroalimentaires à contribuer de manière durable à une alimentation sûre, saine et nutritive de populations en croissance rapide sera mise à rude épreuve. Les agglomérations urbaines sont de plus en plus vulnérables, les agglomérations urbaines africaines enregistrant les taux de croissance les plus élevés au monde, en partie en raison de la pauvreté rurale. Il sera indispensable de redynamiser le processus et de mobiliser la communauté internationale afin d'atteindre l'objectif de faim "zéro" et de mettre un terme à la malnutrition sous toutes ses formes d'ici 2030 (ODD 2).
7. Le Conseil prend note des tendances inquiétantes observées en matière de comportements alimentaires à l'échelle mondiale et, à cet égard, de l'aggravation du problème posé par le surpoids et l'obésité, 672 millions de personnes étant obèses et 1,3 milliard en surpoids. Dans de nombreux pays en situation d'insécurité alimentaire, le surpoids et l'obésité coexistent avec la sous-alimentation et d'autres formes de malnutrition. Dans ce contexte, le Conseil encourage la Commission et les États membres à soutenir des systèmes alimentaires qui assurent une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable pour tous, notamment en participant à l'élaboration des directives volontaires pour les systèmes alimentaires et la nutrition par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

8. En prenant acte des résultats dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle obtenus par l'UE et ses États membres, le Conseil soutient les recommandations et les conclusions des deux rapports, en particulier:
- a. **renforcer l'action commune de l'UE et des États membres visant à contrer les effets graves du changement climatique sur l'agriculture et l'approvisionnement alimentaire mondial.** L'UE et ses États membres travaillent de manière plus proactive à la mise en œuvre de l'accord de Paris et à la promotion de l'agriculture sensible aux changements climatiques, en reconnaissant le rôle important joué par les pratiques agricoles dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci, comme le prévoit l'action commune de Koronivia pour l'agriculture et comme l'illustrent d'autres engagements pertinents pris pour aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national (CDN). En outre, le Conseil souligne qu'il est nécessaire de protéger la biodiversité et les écosystèmes ainsi que de lutter contre la dégradation des sols et la désertification.
 - b. **reconnaître le rôle essentiel que les femmes jouent tout au long des chaînes de valeur agroalimentaires, dans la gestion des ressources naturelles et pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle.** Le Conseil demande instamment à la Commission et aux États membres de veiller à ce que le développement de chaînes de valeur qui tiennent compte de l'égalité des sexes reçoive toute l'attention requise, conformément à l'acquis de l'UE, y compris le plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes. Il conviendrait de recourir davantage à des rapports dont les données sont ventilées par sexe afin de mieux rendre compte des contributions des femmes et de mieux mesurer les efforts déployés pour atteindre les femmes, leur être utile et les autonomiser. Le Conseil souligne l'importance des travaux menés à toutes les étapes du cycle de vie pour remplir les engagements pris par l'UE sur la nutrition. En outre, le Conseil note que le développement durable et inclusif impose de s'attaquer à la fois à toutes les formes de malnutrition et aux inégalités entre les sexes, y compris les vulnérabilités particulières des femmes et des filles en périodes de crise et d'urgence, afin de garantir l'efficacité des investissements dans leur ensemble. Dans ce contexte, il est important de ne pas relâcher les efforts visant à renforcer les mécanismes de protection sociale en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

- c. **renforcer la coopération entre l'UE et ses États membres sur la résilience aux changements climatiques, la durabilité et l'innovation intelligente sur le plan du développement dans le secteur agricole pour une transformation rurale durable, en s'appuyant sur les engagements pris lors du One Planet Summit.** Une attention particulière devrait être accordée au renforcement des capacités nationales et régionales de recherche et d'innovation agronomiques et à la promotion de partenariats multipartites en vue de produire un effet accru et à long terme, comme le programme DeSIRA (Development-Smart Innovation through Research in Agriculture).
- d. **continuer à suivre une approche stratégique des crises alimentaires et de la malnutrition dans le cadre du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, d'une manière qui vise à éviter les conflits et qui en tient compte,** étant donné que l'incapacité à réduire la faim dans le monde est étroitement liée à la recrudescence des conflits et de la violence dans plusieurs parties du monde. L'UE et ses États membres sont encouragés à renforcer le soutien apporté au réseau mondial contre les crises alimentaires, en vue d'améliorer les analyses conjointes et les réactions coordonnées, et à renouveler leur engagement envers les agences pertinentes de l'ONU, y compris l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM). En outre, afin de mieux prévenir les famines et de mieux s'attaquer aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, l'UE et ses États membres doivent renforcer la résilience des pays les plus vulnérables conformément à la stratégie globale de l'UE. Le Conseil souligne par ailleurs qu'il est nécessaire de reconnaître l'existence de liens entre les conflits armés, l'insécurité alimentaire et la menace de la famine et qu'il est nécessaire que l'UE et ses États membres s'engagent à améliorer la mise en œuvre de la résolution 2417 du Conseil de sécurité de l'ONU. En outre, le Conseil note qu'il est nécessaire de promouvoir des politiques et des programmes humanitaires et de développement cohérents et bien coordonnés pour remédier à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, sauver des vies et renforcer la résilience.

e. **renforcer le lien entre les petits exploitants agricoles et les petites et moyennes entreprises et investir spécifiquement dans la création de possibilités d'emploi dans des zones rurales**, en particulier pour les jeunes et les femmes, afin de promouvoir une croissance inclusive et durable dans les chaînes de valeur agricoles, compte tenu de l'importance que revêt la promotion des échanges commerciaux agricoles régionaux pour réduire l'extrême pauvreté. À cet égard, le Conseil souligne la pertinence de l'initiative de la Commission relative à une nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables et du renforcement des partenariats au moyen du plan d'investissement extérieur et du fonds fiduciaire pour l'Afrique, y compris pour le développement du secteur agricole, compte tenu de l'engagement pris par l'UE et ses États membres de s'attaquer aux causes profondes de la migration illégale et des déplacements forcés de populations. De tels partenariats devraient être adaptés aux besoins spécifiques des petits exploitants agricoles et des PME, respecter les principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires ainsi que continuer à mettre en œuvre les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, de la foresterie et de la pêche dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, qui ont été tous les deux approuvés par le CSA. En outre, le Conseil attend avec intérêt les recommandations de la Commission intitulées "Task force pour l'Afrique rurale - Renforcer notre partenariat dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture".

9. Le Conseil note que, dans les pays que la Commission a définis comme étant prioritaires en ce qui concerne la nutrition, 4,7 millions d'enfants auront échappé à un retard de croissance d'ici à 2025. Ce résultat s'élève à plus du double de celui atteint l'an dernier (2 millions) et constitue un progrès louable en matière de soutien fourni aux pays partenaires pour atteindre l'objectif consistant à réduire le nombre de cas de retards de croissance d'au moins 7 millions d'ici à 2025. Toutefois, le Conseil est extrêmement préoccupé par le risque que le rythme actuel de réduction du retard de croissance reste insuffisant pour atteindre les objectifs mondiaux fixés en la matière d'ici à 2025², ce qui compromettrait la réalisation des ODD. Dans ce contexte, le Conseil demande instamment à la Commission d'intensifier sensiblement ses efforts en vue de s'attaquer de manière globale à toutes les formes de malnutrition (retard de croissance, émaciation, carence en micronutriments et surpoids), de concert avec les États membres.

² Le premier objectif fixé par l'Assemblée mondiale de la santé consiste à réduire de 40 % d'ici à 2025, à l'échelle mondiale, le nombre d'enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance, ce qui implique, toujours à l'échelle mondiale, une réduction d'environ 70 millions de cas (de 171 millions en 2010 à environ 103 millions en 2025).

10. Le Conseil encourage la Commission à continuer de jouer un rôle actif au niveau mondial en maintenant la sécurité alimentaire et nutritionnelle en tête du programme de l'UE en matière de coopération au développement. Le Conseil souligne que l'UE et ses États membres peuvent collectivement contribuer à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, par une approche multisectorielle associant de multiples acteurs et intégrant la nutrition à différents secteurs tels que, notamment, l'agriculture, la protection sociale, la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Il est donc nécessaire que l'UE et ses États membres continuent de travailler conjointement, y compris en promouvant davantage la programmation conjointe et les cadres de résultats conjoints au niveau des pays, ainsi qu'avec les partenaires, afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de la coopération au développement. À cet effet, le Conseil encourage également les pays partenaires à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs clés.
11. Compte tenu des défis qui apparaissent ou qui persistent à l'échelle mondiale, le Conseil invite la Commission à proposer une révision du cadre d'action sur la sécurité alimentaire de 2010 et du cadre stratégique sur la nutrition, élaboré en 2013, afin d'honorer ses engagements relatifs à la nutrition et de mettre en œuvre une approche globale de l'Union.
12. Sans préjudice des négociations sur le CFP menées actuellement, le Conseil souligne qu'il est important de veiller à ce que les ressources allouées par la Commission, les États membres et la communauté internationale soient suffisantes pour traiter efficacement la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle afin que l'ODD 2 soit réalisé et que, de ce fait, la tendance négative actuelle soit renversée.
13. Le Conseil invite la Commission et les États membres à rendre compte de manière spécifique, dans le prochain rapport bisannuel sur la concrétisation des engagements stratégiques de l'UE en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la suite donnée aux présentes conclusions du Conseil.